

# MAIRIE DE LES MESNEUX

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2012

L'An deux mil Douze, Le 23 Janvier, à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 18 Janvier 2012)

### **PRESENTS (es) :**

Messieurs ARZILLIER, GILLET, LECLERC, BAUDOU, FERY, PIGER, FLERON  
Mesdames MOINDJIE, CAILLAT, TILLY, MARTIN, DEVILLE.

**ABSENTS (es) :** Mr LE BOT (Pouvoir à Mr ARZILLIER), Mme BOUQUET

**Monsieur Guy LECLERC a été nommé Secrétaire.** Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **1 -Délibération n° 976 – Subvention Association Française des sclérosés en plaques.**

### **2 - Délibération n° 977 – Subvention à la Prévention Routière**

### **3 –Délibération n° 978 – Subvention à l'Association AIDES.**

Le Conseil Municipal a décidé l'octroi d'une subvention de 35 € à chacune de ces associations pour l'année 2012.

### **4 – Délibération n° 979/ Programme d'Aménagement Sécuritaire de la Traverse Communale/ Comblement des caves.**

### **Compte rendu de la commission d'Appels d'Offres pour la Construction du Bâtiment Communal**

La consultation des entreprises s'est terminée le 9 Janvier dernier et la commission d'appel d'offres s'est réunie le Mercredi 18 Janvier à 14 h. Plus de 50 entreprises ont soumissionné sur les 14 lots proposés au marché et nous avons dressé un tableau des candidatures et des offres.

Le cabinet d'architecture chargé d'étudier plus en détail les différentes offres, rencontrera la commission le 8 Février prochain afin d'arrêter le choix des différentes entreprises. Les travaux pourraient démarrer dès le début avril, ce qui nous permettrait de garer le matériel roulant de la commune avant l'hiver prochain.

### **Travail des Commissions :**

Madame le Maire demande que les commissions communales se réunissent afin de lister les différents investissements 2012 pour la préparation du Budget Primitif 2012, et de procéder aux différentes demandes de prix pour les achats et prestations. Un certain nombre de demandes ont déjà été listées lors de la séance.

### **CNAS/ Mise en place de la charte de l'Action Sociale :**

Le Comité National d'Action Sociale propose la mise en place d'une charte de l'Action Sociale visant à redéfinir le rôle du correspondant et de donner encore plus de légitimité au rôle de l' élu délégué. Cette charte a été présentée au Conseil Municipal et doit être retournée dûment signée. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à la signature de cette charte par Mme le Maire.

### **Questions Diverses :**

- Madame le Maire fait état au Conseil Municipal de la réponse du Président de la République et du gouvernement suite à notre délibération soutenant le projet contre la disparition des droits de plantation, dont l'application est prévue le 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

- Vu l'expiration du C.D.D. de Mme BLIN Myriam affectée à la tenue de l'agence postale de la Commune et étant donné qu'il ne nous est plus légalement possible de le renouveler, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transformer le poste de Mme BLIN en Contrat à Durée Indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2012. Ce contrat reste cependant lié au fonctionnement de l'Agence postale.

- Organisation du déplacement du Conseil Municipal à l'Assemblée Nationale du 25 Janvier prochain. Le déplacement, à la charge du participant, se fera en autocar de la Société Reteau.

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour que soit créé pour 2013 un Agenda totalement gratuit édité par la Société Media- Plus Communication dans les mêmes conditions que la fabrication de notre plan du village, c'est-à-dire financé par la publicité des annonceurs.

- Le Conseil Municipal s'est terminé par un débat sur les travaux d'aménagement de la place communale.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 22 FEVRIER 2012 A 20 Heures 30.**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 02 Février 2012 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.**

LES MESNEUX, le 23 Janvier 2012.  
LE MAIRE,